

TRANSFORMATEUR DE SECURITE DE GAME ZR
Réf : 40.08501.10 / 40.08503.10

Nous vous remercions de votre achat et souhaitons que ce produit vous apporte entière satisfaction.

Avant de passer à l'utilisation du produit, il est conseillé de lire attentivement les instructions présentées ci-dessous.

Le fabricant ne peut être considéré comme responsable et décline toute responsabilité en cas de dommages subis par les personnes ou les biens à la suite d'une utilisation impropre et en référence aux avertissements reportés dans ce manuel. La société SCHEIBER se réserve le droit de modifier les caractéristiques des produits dans l'intérêt de ses clients.

CONSERVER TOUJOURS CE MANUEL SOIGNEUSEMENT

Le manuel décrit comment utiliser et installer le produit.

Ne pas utiliser le produit autrement que pour ce qu'il a été conçu.

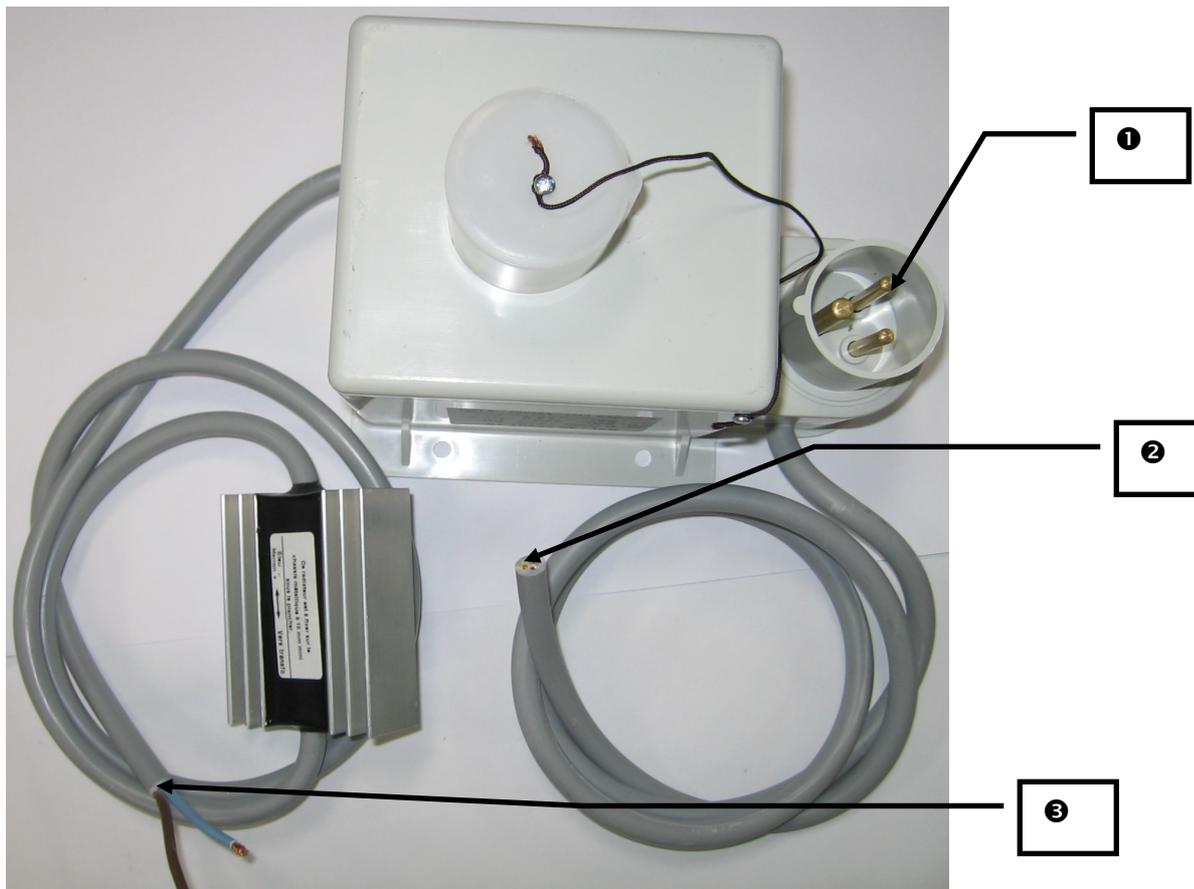
Après avoir déballé le produit, s'assurer qu'il est complet et en bon état, en cas de doute s'adresser immédiatement à quelqu'un ayant la qualification professionnelle voulue.

Ne laisser aucune partie de l'emballage à la portée des enfants ou de personnes non responsables.

Si le produit tombe ou qu'il subit des chocs violents, s'adresser immédiatement à quelqu'un de qualifié de façon à s'assurer que l'appareil fonctionne correctement.

TRANSFORMATEUR DE SECURITE GAMME ZR

Désignation :	ZR 150	ZR 250
Référence :	40.08501.10	40.08503.10
Puissance en W :	150	250
Type :	Redressé	
Raccordement :	Secteur :	Prise CEE17 ❶
	Sortie 230V :	Câble 1m ❷
	Sortie 12V :	Câble ❸
Fréquence :	50-60Hz	
Matériau de couleur du capot/boîtier :	Plastique blanc	
Fixation :	4 vis	
Divers :	La sortie 12V se raccorde sur les utilisations de la caravane par un câble 2 x 2.5 mm ² L'entrée 230V se connecte sur un socle réseau CEE17, et ressort du transformateur par un câble 3x2.5mm ² .	
Dimensions en mm (L x l x h) :	155 x 120 x 210	
Poids (en Kg) :	5.8	



CONDITIONS DE GARANTIES

Objet de la garantie : SCHEIBER SA garantit ses matériels pour défaut et vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code Civil. Les réparations effectuées pendant la période de garantie ne changent pas les termes et la durée de cette garantie qui est de 2 ans. **Les prestations sous garantie sont soumises à la présentation de la facture certifiant la date du début de la garantie.**

Exclusion de la garantie : cette garantie n'est pas applicable en cas d'altération ou de mauvaises utilisations des appareils (erreur de branchement, chute, choc, remplacement des fusibles par des valeurs non conformes). Elle ne couvre pas la re-calibration ou le réétalonnage consécutifs à la dérive et au vieillissement normal des matériels.

Modalités de la garantie : les frais de transport sont à la charge du client. Si le matériel reçu est non conforme, la société se réserve le droit de refuser de réparer gratuitement et propose un devis.

Limites de responsabilité : la société SCHEIBER ne pourra en aucun cas être considérée responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation des matériels ou des pannes et anomalies de fonctionnement de ceux-ci.

WARRANTY TERMS & AFTER-SALES

Warranty subject: The company SCHEIBER warranties all its products' range against failures or masked-failures according to the article 1641 and followings of the Civil Code. Repairs and replacement of the equipment during the warranty period do not change terms or time of this warranty which is of 2 years. **Repairs and replacement of the faulty parts under warranty are made only on presentation of the invoice which certifies the warranty beginning date.**

Warranty does not apply: This warranty can not be applied in case of misuse, wrong installation, repair by anyone else than a SCHEIBER authorised technician, damage arising from improper use (fuses replaced by another value), utilisation in an unsuitable environment or if the equipment has suffered from physical damages through handling, transport... It does not cover calibration or verification due to the normal age of the components.

Warranty modalities: The equipment freight will be charged to the customer. If the returned equipment does not conform, our company considers it has the right to refuse the free repair and proposes an estimate.

Responsibility limits: In any case, the company SCHEIBER will not be held responsible for direct damages or damages not due to the normal use of the equipment.

In case of a dispute arising between the parties, the case shall be submitted to the French Right to the court specified by the company SCHEIBER.